

LE PORTE-PAROLE DU GENERAL

Cinq ans se sont écoulés depuis le départ de celui qui fut l'un de nos meilleurs compagnons : Maurice SCHUMANN.

Membre à plusieurs occasions des comités de soutien à sa candidature depuis le début de la Vème République, je tiens, à la veille de cette nouvelle consultation électorale, à saluer l'oeuvre accomplie jusqu'en 1970 dans la défense des intérêts de la dixième Circonscription.

Nombre d'entre nous peuvent encore se souvenir de ses interventions en vue de régler dans les meilleures conditions possibles les problèmes de l'emploi dans la Vallée de la Lys.

MALHEUREUSEMENT L'HOMME à qui le Général de Gaulle écrivait le 21 septembre 1944 : «Vous devez rester notre porte-parole pour la France et pour le monde. Je vous le dis et vous le prescris dans l'intérêt général».

L'HOMME à qui le Général de Gaulle avait confié le Ministère des Affaires Sociales en 1969, et qui par le fait même, devient le responsable devant tous les Français de la PARTICIPATION, et du Référendum du 27 avril,

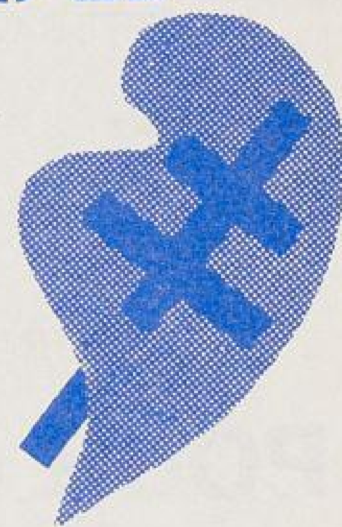
CET HOMME RESTE MUET ... tout au moins sur ce «SUJET CAPITAL» sur lequel le Général de Gaulle avait engagé la totalité de son existence politique, ... projet ridiculisé par le défunt Président POMPIDOU et ignoré de l'actuel Président, beaucoup plus soucieux de défendre les libertés des membres de sa famille ou de ses relations économiques et financières.

AUSSI, CONSCIENTS DE NOTRE RESPONSABILITE,

à l'intérieur de l'UNION DES GAULLISTES DE PROGRES, devenue le plus vaste rassemblement de gaullistes authentiques, NOUS APPELONS CHAQUE ELECTEUR ET ELECTRICE DE LA DIXIEME CIRCONSCRIPTION, EPRIS DE JUSTICE ET DE PROGRES SOCIAL, A NOUS REJOINDRE DANS UNE

# NOUVELLE RESISTANCE

## POUR *LA PARTICIPATION !*



Il s'agit de droit de copropriété des salariés sur les fruits de leur travail, y compris sur les fruits qui sont réinvestis dans l'entreprise par incorporation de réserves.

En 1978, la participation dans l'entreprise n'est pas plus «une oeuvre de longue haleine» qu'elle n'est «un état d'esprit». Elle est avant tout un «droit» des salariés, un droit qui reste à garantir, un droit qui est inscrit dans la loi française depuis le 12 juillet 1965, lorsque le Parlement vota l'amendement Vallon.

C'est un «droit des salariés sur l'accroissement des valeurs d'actifs des entreprises dû à l'autofinancement».

C'est bien là que réside l'originalité de la doctrine sociale gaullienne, héritière de la tradition du socialisme français. Et c'est aussi là que se cristallisent toutes les résistances à la véritable mutation sociale que voulait assumer de Gaulle.

Pour sa part, l'Union des gaullistes de progrès propose des choix clairs et concrets.

- En matière d'intéressement aux bénéfices, il faut rendre la mesure obligatoire dans toutes les entreprises et faire en sorte que la part réservée aux salariés soit égale à la part réservée au capital.

- En matière de participation au capital, il faut de même que le travail perçoive la moitié des droits sur toute augmentation du capital de l'entreprise effectuée par prélèvement sur les fruits de l'exploitation.

- En matière de participation à l'information, aux responsabilités et à la gestion, il faut instituer organiquement un droit direct des salariés à s'associer aux prises de décisions dans l'entreprise.

Une telle politique demande à tous lucidité, courage et générosité. Elle n'est pas compatible avec celle des puissances de l'argent. C'est le peuple français qui doit la réaliser.



IMP. R.V.B.G.

# CONTRE *L'IMPOSTURE CHIRAQUIENNE !*

En dépit d'une ligne politique fondamentalement conservatrice et de tant de reniements, le R.P.R. ne peut passer la participation sous silence : il a besoin des voix populaires qui soutenaient de Gaulle. Pour garder ces voix sans effrayer les puissances d'argent qui le portent, le R.P.R. doit retrouver un langage que de vieux militants abusés n'ont pu oublier, tout en prenant soin d'en gommer la logique et d'en limer les angles. La tâche est d'autant plus délicate que les gaullistes libres savent ce que participation veut dire, et le disent. Il faut donc recourir à la technique du flou artistique chère aux politiciens. Remarquons au passage qu'aucune initiative en faveur de la participation dans l'entreprise n'a jamais été prise par le gouvernement de Jacques Chirac.

Mais A.O.P. oblige. Pour ses adhérents ouvriers, dans un discret petit livre de poche, le R.P.R. sait évoquer l'histoire, quitte à en dénaturer le sens et à glisser ici ou là, entre des inexactitudes, quelques accents de vérité. Alors on parle de «gérer ensemble», en évoquant un vieux projet de loi ; mais qu'ont donc fait les députés du R:P.R. depuis que Chirac est à leur tête ?

On cite la participation aux bénéfices en se gardant bien de souligner son caractère dérisoire dans la quasi-totalité des entreprises françaises. On amalgame allègrement l'amendement Vallon à l'actionnariat ouvrier, et l'on place Georges Pompidou au rang des fondateurs de la participation. Qui peut oublier l'attitude hostile du défunt président, alors Premier ministre, lorsque le général de Gaulle voulut instaurer une véritable participation en 1967, puis en 1969 ?

Ce que l'on se garde bien de mettre en lumière, c'est, au sens gaullien du terme, le fondement d'une authentique participation des travailleurs dans l'entreprise : fondement théorique énoncé dès l'époque du R.P.F., et qui suscita tout le combat des gaullistes de gauche en vue d'abolir le salariat pour désaliéner la classe ouvrière.

# POUR *UN VÉRITABLE PROGRÈS SOCIAL !*

Tous les aspects sociaux du Programme Commun du Gouvernement de 1972 figurent, améliorés, dans le programme de l'U.G.P.

Toutefois, dans l'immédiat, il faut :

* LUTTER CONTRE LE CHOMAGE
  - par la retraite à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes.
  - par la réduction de la durée maximale du travail.
  - par la relance de la consommation.
  - par une aide accrue aux petites et moyennes entreprises.

* LUTTER CONTRE LES INEGALITES par le SMIC à 2400 F., le minimum vieillesse à 1300 F, et l'aide aux handicapés à 1300 F minimum.

* ENCOURAGER LA FAMILLE par l'augmentation des allocations familiales avec le 13ème mois, calculé suivant le même calcul que les congés payés.

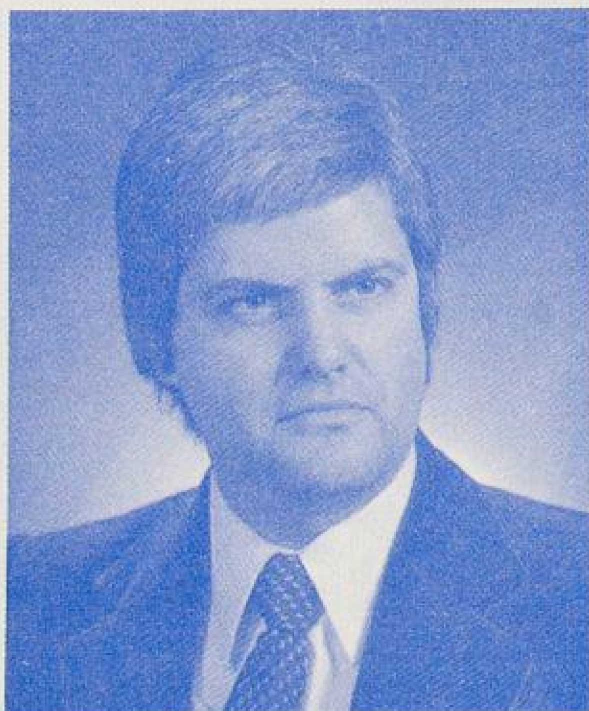
* LUTTER CONTRE L'INFLATION :
  - resserrement de la hiérarchie des salaires de 1 à 7.
  - révision des charges sociales des PME
  - refonte des impôts sur le bénéfice des sociétés
  - création d'un impôt sur le Capital pour les grosses fortunes.
  - garantie de l'épargne et des économies des vieux travailleurs.

* ENCOURAGER LES ETUDES par l'augmentation du nombre de bourses, leur régression étant loin d'être enrayée.

# POUR *UNE VÉRITABLE "UNION POPULAIRE" !*

avec toutes les forces vives de la Nation

# POUR *LA DÉFENSE DES INSTITUTIONS ET DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE !*





OUI, nous sommes gaullistes et voulons défendre pleinement les options définies par le Général de Gaulle.

OUI, nous sommes pour l'Union des forces de progrès, c'est-à-dire l'union de la gauche face à l'union de la droite. Les Gaullistes de Progrès seront avec la gauche et avec la gauche seulement.

NON, nous ne cautionnerons pas des partis de gauche qui se voudraient anti-nucléaires (la force de dissuation ne pouvant se concevoir sans l'arme nucléaire alors que d'autres puissances la possèdent) et favorables à la supranationalité.

**VOTEZ**

**Stéphane VAN ELSLANDE**